

Comment accompagner les auteurs de violence ?

Praxis asbl nous répond !

Webinar du réseau CEASE – 18 juin 2019

Introduction

Dans le cadre du projet CEASE visant à impliquer les entreprises dans la lutte contre les violences conjugales, une conférence-vidéo était proposée aux organisations membres du réseau le 18 juin dernier, mettant en lumière le travail de l'asbl Praxis, accompagnant les auteur-es de violence conjugale.

C'est Anne Jacob, directrice de Praxis, qui est venue parler au micro de Pour La Solidarité. Forte d'une expérience d'une vingtaine d'années, Praxis est l'une des rares structures visant à accompagner les auteur-es de violence conjugale avec deux objectifs majeurs en tête : leur conscientisation et leur responsabilisation. Praxis a des bureaux à Bruxelles, à La Louvière et à Liège ainsi que des permanences dans toutes les grandes villes francophones de Belgique.

Un suivi tant collectif qu'individuel

À travers des séances individuelles et collectives, l'accompagnement de Praxis vise à responsabiliser l'auteur-e de violence et à le faire conscientiser ses actes.

Les objectifs peuvent ainsi être de faire cesser toute violence physique comme mentale ; de reconnaître les impacts de cette violence sur soi, sur son ou sa partenaire ou encore sur ses enfants ; de modifier les croyances et principes intégrés permettant de justifier le passage à l'acte violent ; de trouver d'autres manières de réagir face à de fortes émotions...

L'accompagnement par Praxis débute par un entretien individuel qui permet de vérifier les deux critères d'intégration obligatoires : la compréhension de l'engagement de la personne et son accord à y adhérer ; ainsi que l'admission d'un passage à l'acte violent (même minime en rapport aux accusations formulées), l'accord pour en parler et pour s'ouvrir aux autres.

Cet entretien s'ensuit d'un suivi en groupe de réflexion pendant 45h au total. Ce collectif permet d'échanger sur son vécu, de revenir sur ses difficultés relationnelles ou émotionnelles. Entre eux, et accompagnés d'un binôme de psychologue composé d'un homme et d'une femme à chaque fois, les

thèmes abordés à partir de la mention d'un incident peuvent aller des émotions, à la dépendance intra-couple, aux croyances de l'individu, à la sécurité et aux conséquences sur l'entourage jusqu'à la dynamique de la relation et de la famille en elle-même.

Si ce suivi n'est pour le moment assuré qu'en français, un projet pilote dans d'autres langues devrait voir le jour prochainement.

Un dernier entretien individuel clôture cet accompagnement. Il est néanmoins tout à fait possible pour des personnes volontaires de continuer l'accompagnement, de manière individuelle comme collective.

Sur environ 1000 dossiers traités chaque année, 20% des personnes accueillies sont volontaires, 10% des dossiers totaux concernent des femmes autrices de violence, celles-ci n'étant pas intégrés au même groupe que les hommes. En effet, malgré des tentatives en ce sens au départ, les jeux de manipulation ou de séduction pendant les séances ne permettaient pas un réel travail.

D'après une étude réalisée par l'INCC (l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie) portant sur 37.000 dossiers, il a pu être démontré que plus la peine est forte, plus la récidive est probable. Alors que le taux de récidive d'un-e auteur-e de violence emprisonné est d'environ 55%, ce chiffre chute à moins de 20% pour les personnes accompagnées par Praxis !

Comment expliquer la violence ?

Anne Jacob a tenu à bien nous rappeler qu'un couple qui se dispute n'est pas nécessairement un couple expérimentant des violences conjugales ! La différence entre conflit et violence se joue là. En effet, lors d'un conflit, les deux partenaires restent à égalité, ils s'opposent sur une thématique qui est le sujet même de leur conflit, et, même si cela peut paraître parfois compliqué, leur objectif commun est d'arriver à trouver une solution à ce conflit. Au contraire, dans une relation violente, la violence s'exerce d'un partenaire sur l'autre, le but étant la domination et le contrôle sur l'autre et non un sujet en lui-même. Ces épisodes arrivent de manière régulière, l'enjeu est ici d'asseoir un pouvoir sur autrui.

Alors qui sont les auteur-es de violence ? Ils sont malheureusement partout et n'ont pas de profils déterminés : qu'importe la classe sociale, le genre, l'origine ou l'âge.

Anne Jacob nous présente tout de même quelques similitudes pouvant apparaître entre plusieurs auteur-es : beaucoup ont pu subir eux-mêmes de la violence, notamment dans l'enfance ; ils auraient aussi des difficultés à gérer leurs émotions ainsi qu'une tendance à être très fortement attaché aux rôles sociaux de genre, tout comme des troubles de l'attachement ou des ressentis d'insécurité. La fusion d'un couple est aussi courante, ainsi que la volonté de l'auteur-e de façonner l'autre à sa façon. Enfin il est important de reconnaître l'usage d'alcool ou de drogue assez forte.

En dépit de cela, le travail d'accompagnement ne pourra se faire qu'à condition d'humaniser la personne.

Que faire à notre niveau ?

La plupart des citoyen-nes ne sont pas psychologues et ne sont pas sensibilisés ni éduqués à la prise en charge de victimes et encore moins d'auteur-es de violence ! Anne Jacob nous donne tout de même quelques réflexes à adopter. Attention, la violence est bien loin d'être toujours visible ! La dissimulation et le secret étant très majoritairement présent que ce soit de la part des auteur-es comme des victimes.

De manière générale, il est important de lutter contre la culture sexiste et patriarcale dans laquelle nous vivons et qui ne fait que légitimer ces violences, cela peut se faire de manière très globale dans notre éducation mais aussi à travers notre lieu de travail.

Face à une personne que l'on sait violente, il s'agit finalement de partager son ressenti comme l'on pourrait le faire pour une personne victime : partager son inquiétude pour l'auteur, la victime ou les enfants concernés ; demander comment il ou elle vit et ressent ça, comment son entourage le vit ; demander quel type d'aide il ou elle aurait besoin.

Rappelons néanmoins qu'il peut être parfois contre-productif d'aborder ce sujet : l'auteur peut se sentir menacé et apposer d'autant plus son emprise sur son ou sa partenaire ou faire part de déni.

Questions / Réponses

Comment accompagner des enfants témoins de violences ? Ceci reste très compliqué, même pour les professionnels qui les accompagnent au quotidien. Les enfants peuvent trouver dans leur famille élargie, dans des activités hors de la famille, dans des lieux comme l'école, chez le médecin de famille, des espaces de parole pour s'exprimer. Néanmoins, il faut être conscient que l'enfant, très souvent, se tait ou devient le protecteur de ses parents. On peut même parfois parler de « parentisation », l'enfant prenant la place du parent.

Connaissez-vous des organismes qui proposent une démarche similaire à la vôtre en France ? Praxis est membre de la FNACAV (la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales & Familiales, www.fnacav.fr), et travaille en collaboration avec certaines associations qui peuvent notamment proposer des formations. La Belgique est un peu plus avancée qu'en France sur ce sujet puisque Praxis est par exemple financée pour ses activités par la Justice.

Quelles différences peuvent être observées entre les différentes couches sociales ? La justice reste à deux vitesses face à la violence. Ainsi, pour les mêmes situations, la justice prône plutôt des mesures ou un suivi individuel pour les auteur-es de classe sociale dite élevée. 70% des dossiers sont classés sans suite, seul 30% débouchent sur des mesures judiciaires. Parallèlement, les victimes des couches sociales supérieures déposent beaucoup moins plainte. L'image sociale reste importante et les conséquences économiques semblent aussi cruciales. La victime va plutôt aller consulter chez un psy pour elle-même, pour des aspects dépressifs... sans remettre en cause le couple.

Pensez-vous que les entreprises peuvent jouer un rôle auprès des auteurs de violence ? Il est délicat pour les RHs de repérer des auteurs de violences, quelques symptômes peuvent être perçus : dépression, agitation, nervosité, insomnie, tensions dans relations sociales avec les collègues... Certains hommes ont aussi des comportements de domination avec des femmes à l'intérieur de l'entreprise. Face à un auteur de violence, il peut être proposé de les accompagner par une prise en charge externe en adaptant par exemple ceux qui est déjà fait en Belgique pour les personnes alcooliques ayant droit à un suivi. Concernant la culture sexiste qui légitime ces comportements, les RHs peuvent s'exprimer là-dessus, être attentifs aux processus inégalitaires qui se produisent au sein des entreprises. Le harcèlement sexuel doit ainsi être pris en compte par les entreprises (campagnes affichages, engagements au niveau des responsables avec comportements exemplaires...). La médecine du travail a aussi un rôle à jouer sur le sujet, il est très important que les professionnels de santé soient formés sur ces sujets !

Y a-t-il des profils d'auteurs plus difficiles à traiter et d'autres qui sortiront plus facilement d'un cycle violent ? Les hommes qui ont une forme de culpabilité, qui sont d'accord de parler des impacts de cette violence, ceux qui acceptent de prendre en charge leurs problèmes d'alcool, sont plus faciles à traiter. Les plus compliqués sont ceux engagés depuis très longtemps dans un processus de domination ancré. Ils reproduisent avec leurs différentes compagnes un processus de manipulation. Les hommes qui exercent des violences physiques ne sont pas forcément les plus difficiles à traiter, la manipulation l'est ! Parfois, il est nécessaire de protéger le groupe en mettant fin à la participation de certains auteurs qui usent de comportements manipulateurs et pervers. Ceux-ci n'allant pas au bout du processus, ils ne sont suivis nulle part ailleurs...

La parole est-elle plus libérée qu'auparavant concernant la violence conjugale et leurs auteur-es ? La parole s'est libérée. Aujourd'hui on en parle plus, cela n'aide pas à diminuer le phénomène mais à le visibiliser comme phénomène de société. Les entreprises doivent s'y préparer pour relayer ces informations : quand on voit les stats de féminicides, 1 femme sur 5 dans nos collègues est ou a été victime de violences. Les entreprises doivent s'investir plus sur le sujet et y voir leur responsabilité sociale, pourquoi pas en démarrant par des campagnes d'affichage dans les entreprises...

Les violences exercées par des femmes sur les hommes sont-elles différentes ? Quand il s'agit d'un processus de violences conjugales, les formes sont très semblables : psychologie, dénigrement de l'autre, insultes sexuelles, coups, humiliations... ce qui peut à la limite changer, c'est l'intensité des coups portés, lié à la force physique. Dans les groupes de femmes, on remarque aussi qu'il y a plus de femmes qui exercent des violences sur leurs enfants.

Et au niveau des couples homosexuels ? Il n'existe malheureusement pas assez d'études scientifiques sur le sujet, néanmoins d'après les observations de Praxis lors des groupes de paroles, les processus restent relativement similaires aux couples hétérosexuels.

Vous désirez en savoir plus Praxis asbl et ses activités ? <http://www.asblpraxis.be/>